

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 84 (2026)

AVIS public est donné par la soussignée que, lors de sa séance ordinaire du 8 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 84 (2026) afin d'augmenter à 5 512 689 \$ le montant du fonds de roulement et appropriant à cette fin une somme de 757 298 \$ provenant du surplus non affecté et amendant le règlement numéro 84

Prenez avis que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.carignan.quebec/ma-ville/reglementation/reglements-municipaux/> ou en faisant la demande, par courriel au [greffe@carignan.quebec](mailto:greffe@carignan.quebec).

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir fait afficher à l'hôtel de ville le 13 juillet 2026.

Donné à Carignan, ce 13 juillet 2026

Ève Poulin, avocate  
Greffière